



HAL
open science

Information sur les déplacements multimodaux en région Limousin

Anne Legay, Christophe Marcadet

► **To cite this version:**

Anne Legay, Christophe Marcadet. Information sur les déplacements multimodaux en région Limousin. [Rapport de recherche] Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU). 2005, 22 p. hal-02150458

HAL Id: hal-02150458

<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02150458v1>

Submitted on 7 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Information Multimodale en Limousin

État des lieux

Certu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone: 04 72 74 58 00
télécopie: 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections :

Dossiers : Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Le Certu s'engage sur le contenu mais la nouveauté ou la difficulté des sujets concernés implique un certain droit à l'erreur.

Références : Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné assez vaste, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel courant doit savoir. Le Certu s'engage sur le contenu.

Débats : Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur <http://www.certu.fr>

Notice analytique

Organisme commanditaire : CERTU – SYS – TTS / Financé par la DRAST sur le chapitre 91-16/30			
Titre : Information sur les déplacements multimodaux en région Limousin			
Sous-titre : Etat des lieux	Date d'achèvement : Août 2005	Langue : Français	
Organisme auteur : CETE du Sud-Ouest	Rédacteurs coordonnateurs : Anne LEGAY Christophe MARCADET	Relecteur assurance qualité : (nom, prénom) Roland COTTE (CERTU/SYS/TTS)	
<p>Résumé :</p> <p>Le CERTU, service technique central du ministère de l'équipement, qui assiste la Direction des Transports Terrestres pour la mise en place de la Plate-forme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale, a proposé que les différents Centres d'Études Techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Le présent document est l'état des lieux sur la Région Limousin; un document similaire concernant les Régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes a également été commandé au CETE du Sud Ouest.</p> <p>Cette étude a plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donner une image à l'instant t des services et systèmes existants en région ; - mieux connaître les acteurs et leurs attentes ; - contribuer à favoriser les échanges d'informations sur les thèmes de la PREDIM. <p>L'objectif n'est PAS de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toutes façons obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser dans un délai raisonnable de 3 à 4 mois un document qui puisse éventuellement être complété et corrigé dans un 2ème temps, le cas échéant en utilisant des outils que la PREDIM essaie de développer, comme le site www.predim.org ou l'annuaire des sources d'information multimodale PASSIM (http://passim.predim.org). Les informations recueillies proviennent d'entretiens avec un petit nombre d'acteurs, mais aussi d'un travail bibliographique et sur le web.</p> <p>Dans les départements de la région Limousin, les conseils généraux et/ou les DDE diffusent des informations liées aux perturbations du réseau routier : chantiers, viabilité hivernale.</p> <p>En matière d'information concernant les transports collectifs, les agglomérations de Limoges, Tulle et Brive diffusent des informations (horaires notamment) par téléphone voire sur site internet. Dans la plupart des cas, il s'agit uniquement d'information "monomodale".</p> <p>Enfin, soulignons la réalisation, sous l'égide du Conseil Régional du Limousin, d'une étude devant aboutir à la mise en place d'une centrale de mobilité multimodale TC pour l'ensemble de la région.</p>			
Mots clés : Limousin, Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Limoges, Brive, Tulle, Guéret, Information multimodale; information voyageurs, transport collectif, système d'information, Information routière		Diffusion : CERTU + CERTU/SYS/TTS	
Nombre de pages :	Tirage : 30 ex	Confidentialité : Accès libre	Bibliographie :

Sommaire

1. Contexte	7
2. Objectifs	7
3. Démarche	8
4. La région Limousin en quelques chiffres :	8
5. Information routière	8
5.1 Sociétés concessionnaires	8
5.2 Services du Ministère de l'Équipement	9
5.2.1 Centre Régional d'Information et de Coordination Routières (CRICR) de Bordeaux :	9
5.2.2 La Direction Départementale de l'Équipement de la Corrèze (19) :	9
5.2.3 La Direction Départementale de l'Équipement de la Creuse (23) :	9
5.2.4 La Direction Départementale de l'Équipement de la Haute-Vienne (87) :	10
6. L'information dans le domaine des transports publics en Limousin	10
6.1 La région	10
6.2 Les départements	11
6.2.1 Le département de la Creuse	11
6.2.2 Le département de la Corrèze	11
6.2.3 Le département de la Haute Vienne	12
6.3 Les réseaux de transports urbains	12
6.3.1 Communauté d'agglomérations de Limoges	12
6.3.2 La communauté d'agglomération de Brive la Gaillarde	13
6.3.3 La ville de Guéret	13
6.3.4 La ville de Tulle	13
7. Autres moyens de transport	13
8. Sources d'information	14
Annexe : grille du questionnaire	15

1. Contexte

La mise en place de services d'information multimodale est inscrite dans la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) depuis 2001 mais tarde à se concrétiser.

La PREDIM (Plate Forme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale) a été créée en 2001 afin de favoriser l'émergence de projets, la promotion et la diffusion des expériences menées par les différents partenaires, l'échange et la collaboration entre les acteurs du transport de voyageurs et de définir un système d'évaluation des services d'information.

Dans ce cadre, le CERTU (Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques) a proposé à chaque CETE (Centre d'Études Techniques de l'Équipement) de réaliser un état des lieux de l'information multimodale dans les régions de sa zone d'action.

Rappel : quelques définitions :

- La multimodalité : entre une origine et une destination données, plusieurs moyens de transport ou chaîne de moyens de transport sont mis à disposition, l'utilisateur doit faire un choix.
- L'intermodalité : pour effectuer un trajet complet, l'utilisateur doit emprunter plusieurs moyens de transport consécutivement.
- L'information multimodale : ensemble d'éléments d'information sur les différents moyens de transport ou chaîne de moyens de transport disponibles sur un trajet. Elle est répartie en deux catégories :
 - o L'information à la préparation du voyage : description des réseaux, temps de parcours, distances parcourues, changements...
 - o L'information en temps réel pendant le voyage : temps d'attente, temps de trajet, perturbations éventuelles...

Remarque : peu de collectivités ou de services d'état ont développé de systèmes d'information multimodale, le présent document évoquera également les systèmes d'information uni modaux novateurs ou intéressants.

2. Objectifs

Les objectifs du CERTU sont multiples :

- Mieux connaître ce qui se passe sur le terrain,
- Donner une image à l'instant t des services et systèmes existants,
- Contribuer au réseau PREDIM,
- Éventuellement approfondir le travail avec les interlocuteurs les plus motivés.

Les connaissances dans le domaine de l'information transport au CETE du SO sont à acquérir, cette étude a donc également un aspect qualifiant.

L'objectif n'est pas de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toutes façons obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser dans les meilleurs délais un document de synthèse qui puisse éventuellement être complété et corrigé dans un

deuxième temps, le cas échéant en utilisant des outils que la PREDIM développe, comme le site web ou l'annuaire PASSIM. Les informations recueillies proviennent d'une enquête papier, de quelques entretiens complémentaires avec les partenaires, mais aussi d'un travail bibliographique et de recherche sur Internet (voir le paragraphe 3. Démarche)

3. Démarche

En première étape, un questionnaire a été rédigé et envoyé à toutes les autorités organisatrices de transport de la région sur la base de l'annuaire PASSIM. Le cadre figure en annexe. La date limite de réponse était fixée à fin janvier 2005, après une relance, 5 réponses sur 8 sont parvenues. Quelques compléments ont été obtenus par entretien téléphonique avec les partenaires, le reste des informations est issu de recherche sur Internet et autres sources documentaires. Des contacts ont été également pris auprès des services routiers au sujet de l'information routière.

4. La région Limousin en quelques chiffres :

	Limousin
Population	711.000 habitants en 2003
Superficie	16.942 km ²
Départements	3 départements Corrèze, Creuse, Haute Vienne
Zones urbaines	Limoges, Brive, Tulle, Guéret
Particularités	Densité de population faible : 42 hab./km ² en moyenne Taux de boisement important : 33 %
Transports	Région traversée par A20 et A89

Sources : statistiques de l'INSEE, site Internet de la région Limousin.

5. Information routière

Il est important de noter que le rôle de chaque acteur de l'information routière décrit ci-après est en perpétuelle évolution compte-tenu des effets attendus des lois de décentralisation. En effet, d'une part, l'importance du rôle des Conseils Généraux en particulier et des collectivités territoriales de façon générale en matière d'exploitation routière et, par conséquent, d'information routière va sensiblement s'accroître dans un futur proche alors que ce rôle est à l'heure actuelle assez réduit. D'autre part, les réorganisations induites des services de l'Etat vont redistribuer les missions et compétences aux organismes futurs.

5.1 Sociétés concessionnaires

Les Autoroutes du Sud de la France (ASF) sont la seule société concessionnaire implantée en région Limousin. Elle possède une Direction Régionale d'Exploitation basée à Brive qui gère l'ensemble du réseau concédé limousin.

Les moyens de communication à l'intention des usagers des ASF sont :

- des panneaux à message variable (PMV) sur leur réseau,
- Radio Trafic (107.7 FM),
- www.asf.fr ,
- le 08 92 70 70 01 (serveur vocal avec possibilité de joindre un opérateur entre 09h00 et 19h00).

5.2 Services du Ministère de l'Équipement

5.2.1 Centre Régional d'Information et de Coordination Routières (CRICR) de Bordeaux :

Le CRICR Sud-Ouest est une structure interministérielle qui fonctionne 24h/24h toute l'année et qui a pour vocation de diffuser tout type d'information ayant trait aux :

- conditions générales de circulation
- restrictions poids-lourds
- perturbations hivernales
- grandes migrations estivales
- chantiers perturbants

Pour mener à bien sa mission, il dispose des moyens suivant via le Centre National d'Information Routière (CNIR) :

- www.bison-fute.equipement.gouv.fr
- minitel 3615 route
- audiotex : 0826.022.022
- carte fûtée

Il est par ailleurs le relais de tous les gestionnaires de voirie du Réseau Routier National.

5.2.2 La Direction Départementale de l'Équipement de la Corrèze (19) :

En période hivernale, un serveur vocal (05.55.26.19.19) mis à jour deux fois par jour diffuse des informations sur l'état des routes sur l'ensemble du réseau du département. Cette information est relayée par Radio Bleue.

5.2.3 La Direction Départementale de l'Équipement de la Creuse (23) :

En période hivernale, un bulletin concernant l'état des routes est émis sur serveur vocal et sur radios locales (France Bleue et Magic FM) tous les jours à 7h du 15 novembre au 15 mars avec une mise à jour si une évolution notable apparaît en cours de journée.

Pour une perturbation de trafic prévisionnelle, France Bleue annonce les déviations pour travaux sur RN.

En cas d'accident perturbant pour le trafic, un bulletin d'information de perturbation de trafic sur RN est envoyé au CRICR et à France Bleue.

5.2.4 La Direction Départementale de l'Équipement de la Haute-Vienne (87) :

Les moyens de diffusion d'information à l'utilisateur avant son trajet sont le site internet www.haute-vienne.equipement.gouv.fr (VH et travaux) et, en période hivernale, un répondeur vocable.

Les partenaires radios de la DDE 87 diffusant de l'information routière sont France Bleu Limousin, Europe 2, Magic FM

Enfin, la DDE 87 dispose d'un Centre d'Ingénierie et de Gestion du Trafic (CIGT) dédiée à l'autoroute A20 non concédée. Cette autoroute dispose de moyens d'information en temps réel :PMV, relations avec le CRICR, ASF et les médias locaux.

6. L'information dans le domaine des transports publics en Limousin

6.1 La région

L'actualité dans cette région est dominée par le projet de mise en place d'une centrale de mobilité. En première étape, le Conseil Régional a lancé un questionnaire auprès des autorités organisatrices, des exploitants, des acteurs économiques, des associations d'utilisateurs et des prestataires : aéroports et taxis afin de connaître leurs attentes sur le périmètre de la future centrale, les services proposés et les médias. Les résultats font ressortir que :

- les services incontournables sont :
 - o les liaisons TER,
 - o les transports interurbains,
 - o les grandes lignes SNCF,
 - o les réseaux urbains,
- les services souhaités sont :
 - o les liaisons aériennes
 - o l'accès au transport à la demande,
 - o les services scolaires,
 - o les taxis,
- les informations incontournables sont :
 - o l'aide à la mobilité des personnes à mobilité réduite,
 - o la recherche d'itinéraires,
 - o les informations tarifaires,
 - o les modifications d'évènements planifiés
 - o les horaires, lignes, arrêts et correspondances,

- les perturbations en temps réel,
- les médias incontournables sont :
 - le centre d'information téléphonique,
 - le site Internet,
- les médias souhaités sont :
 - les dispositifs embarqués.

On notera qu'aucun lien avec l'information routière n'a été recherché.

Les résultats de cette enquête ont été présentés au comité de pilotage, les membres se sont montrés plutôt favorables au projet. Des subventions ont été accordées de la part de la DTT et de l'ADEME, la PREDIM n'a pas répondu actuellement à la demande de la région.

La région propose déjà un lien avec le site SNCF régional d'information sur les TER et les liaisons assurées en autocar avec recherche d'itinéraires, informations sur les perturbations, les tarifs.... Un lien est possible avec le site des transports urbains de Limoges et un train touristique. Seuls les documents sur supports papier : guide régional des transports et plan donnent les informations sur les réseaux interurbains et urbains.

Une plate forme multimodale de transport de voyageurs coordonne à la gare des Bénédictins de Limoges les modes de transport collectif : train, car, taxis, bus et trolleybus.

6.2 Les départements

6.2.1 Le département de la Creuse

Le département met à disposition les fiches horaires et les tarifs sur son site Internet et participe au projet régional de centrale de mobilité. Seuls les conducteurs peuvent vendre les billets et donner l'information aux voyageurs. Les services de transports scolaires diffusent en plus l'information sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'AOT ne perçoit pas de besoin spécifique en information. Depuis 1990, elle a mis en place un service de transport à la demande destiné aux personnes âgées. Les correspondances sont assurées entre les cars interurbains, les TER et le transport à la demande.

6.2.2 Le département de la Corrèze

Il n'y a pas de rubriques spécifiques sur l'information voyageurs sur le site Internet du Conseil Général, il participe au groupe de travail mobilisé par le conseil régional sur la centrale de mobilité.

6.2.3 Le département de la Haute Vienne

Il est à l'origine de trois projets :

- La réalisation du Centre Intermodal d'Échanges de Limoges (CIEL), dans lequel le département conserve la gestion en régie de la gare routière attenante ;
- La mise en œuvre d'une tarification zonale multimodale intégrée qui permet à tout usager des transports publics départementaux d'emprunter en correspondance sans supplément de coût le réseau urbain de Limoges ou une ligne TER à l'intérieur du PTU ;
- Le financement d'un site internet sous l'enseigne « equival.fr » qui dispense tout type de renseignements relatifs aux transports en commun et propose un moteur de recherche d'itinéraire

Il participe au comité de pilotage pour la mise au point d'une centrale d'information multimodale, action initiée par le Conseil Régional.

6.3 Les réseaux de transports urbains

L'ensemble des AOT des agglomérations de la région participe au groupe de travail animé par le conseil régional sur la centrale de mobilité.

6.3.1 Communauté d'agglomérations de Limoges

La communauté d'agglomération de Limoges, 17 communes dans le PTU, gère un réseau de lignes de bus, de trolleybus et un service de transport à la demande réservé aux personnes à mobilité réduite. Le réseau urbain sur 6 communes compte en semaine 5 lignes de Trolley bus, 13 lignes de bus ; de nuit : 2 lignes et 5 lignes les dimanches et jours fériés. Le site web (sous l'enseigne de l'exploitant), ainsi que les agents conducteurs ou des guichets diffusent l'information sur les lignes, les horaires et des informations sur les travaux, les modifications de lignes et autres incidents. Cinq véhicules sont équipés et testent un système d'information dynamique (Visu bus) embarqué géré par GPS et donnant la position du véhicule sur la ligne, la direction, le prochain arrêt. Dès l'année 2000, une plate forme multimodale était mise en service : le CIEL sur le site de la gare des Bénédictins qui coordonne tous les modes de transports en commun : train, car, taxi, bus et trolleybus. La billettique est intermodale entre TCL : transports urbains de Limoges, « la haute Vienne en car » : transports interurbains et deux lignes routières du réseau régional TER.

L'autre pôle d'échange multimodal est situé place Winston Churchill avec la « Haute Vienne en car » et la STCL. Il existe également un parking relais au nord de la ville.

Sur ces trois sites, des panneaux d'affichage diffusent les informations sur tous les modes présents.

Une agence commerciale est présente en centre ville : le point bus. Les documentations papier disponibles sont : les horaires, les tarifs, le plan, la lettre d'information, « entre lignes » et la fiche horaires d'été.

6.3.2 La communauté d'agglomération de Brive la Gaillarde

La communauté d'agglomérations de Brive la Gaillarde, 15 communes dans le PTU, gère un réseau de lignes de bus et de transport à la demande sur deux communes pour l'instant, à destination des personnes âgées.

Un centre d'information téléphonique, les conducteurs et les guichetiers diffusent l'information sur le réseau, les horaires et les tarifs.

L'intermodalité est pratiquée sur deux sites :

- La gare où la navette centre ville est en correspondance avec l'arrivée des trains
- La place centrale entre les lignes urbaines et interurbaines de car.

L'AOT ne ressent pas de besoin supplémentaire en information.

6.3.3 La ville de Guéret

La ville de Guéret, pas de PTU, gère un réseau de bus urbains, sans transport à la demande. Les seules informations publiques sont les fiches horaires sur papier disponibles auprès des conducteurs. L'AO ne ressent pas de besoin complémentaire en information.

6.3.4 La ville de Tulle

La ville de Tulle gère un réseau de 2 lignes de bus et un transport à la demande réservé aux habitants de la ville.

Les horaires des lignes régulières et les réservations du transport à la demande sont disponibles sur un central téléphonique, le site Internet de la ville diffuse les tarifs. Il n'y a pas d'autres besoins exprimés.

7. Autres moyens de transport

Deux aéroports fonctionnent sur la région :

- Limoges Bellegarde : plusieurs liaisons quotidiennes avec Paris, Londres, Lyon, le nombre de passagers est en hausse.
- Brive Laroche : 1 liaison quotidienne avec Paris, projet de construction d'un nouvel aéroport Brive Souillac pour offrir un équipement plus adapté aux gros porteurs, à proximité d'un carrefour de communication et d'échanges favorable.

La région est traversée et desservie par la ligne TGV Paris – Toulouse : liaisons quotidiennes Paris – Limoges en 2h50 et Paris – Brive en 3h50. Une étude est menée pour moderniser et développer la ligne ferroviaire entre Bordeaux et Lyon, la région Limousin est directement concernée.

8. Sources d'information

Les différentes sources d'information utilisées pour réaliser ce document sont :

- Les réponses aux questionnaires des AOT avec une éventuelle collaboration de l'exploitant, et d'éventuels compléments obtenus par téléphone,
- Le site Internet de l'INSEE,
- Les sites Internet de la région, des conseils généraux et des villes,
- Le site de la PREDIM et plus précisément l'annuaire PASSIM,
- Les sites Internet des exploitants de réseaux de transport en commun,
- La collaboration des services de l'Équipement.

ANNEXE : GRILLE DU QUESTIONNAIRE

Questionnaire : « Information Multimodale »

L'**information multimodale** sert à **renseigner** tout « utilisateur » d'un quelconque mode de Transport (route, fer, air, TC, mer, fleuve, vélo, MAP...) **sur les modalités et conditions d'un déplacement ou d'un voyage** qu'il souhaite effectuer ou qu'il effectue.

L'**intermodalité** consiste en enchaînement de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination. Elle est donc un constat technique d'une situation sur le terrain.

La mise en place de Services d'information multimodale est inscrite dans la loi SRU depuis 2001 mais tarde à se concrétiser.

Afin de recenser les collectivités possédant des services d'information multimodale et d'en connaître les caractéristiques principales, le CETE du Sud-Ouest lance ce questionnaire, destiné aux Autorités Organisatrice (questionnaire qui peut être rempli avec l'aide de(s) l'exploitant(s)). Les AOT ayant développé ou voulant développer des services d'informations multimodales pourront être contactés à la suite de ce questionnaire pour approfondir le sujet et ainsi faire reconnaître au niveau du CERTU leurs avancées.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir renseigner celui-ci et de le retourner au :

<p>CETE du Sud-Ouest DAI / GMDI Boite Postale C 33165 Saint Médard en Jalles Cedex à l'attention d'Anne Legay</p>
--

Réponse attendue avant fin janvier 2005

1. Identification de l'AOT

1.1 Nom de l'Autorité Organisatrice de Transports :

.....
Adresse :.....
.....
.....
Téléphone :.....
Fax :.....
Émail :.....

Coordonnées de la personne qui répond à ce questionnaire (uniquement pour des démarches complémentaires à cette enquête) :

Nom, Prénom :.....
Téléphone :.....

1.2 Forme juridique de l'AO au 01/01/04 :

- Commune
- Communauté de communes
- Communauté d'agglomération
- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM)
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)
- Autre, préciser:.....

1.3 Nombre de communes dans le PTU :

.....

2. Caractéristique du réseau

2.1 Sur votre réseau, existe-t-il un service de Transport à la Demande ?

Oui Non

Si oui, depuis quand et pour quel public ?

.....
.....
.....
.....

2.2 Pratiquez-vous l'intermodalité avec :

Transports Urbains	oui	non
Transports Interurbains	oui	non
Transports Ferroviaires	oui	non

Si oui, comment :

.....
.....
.....
.....

2.3 Quels types d'informations sur votre réseau de Transport Collectif mettez-vous à disposition des usagers ?

- A. la description du réseau
- B. les horaires
- C. les prix et tarifs
- D. les informations sur les perturbations
- E. des informations sur les travaux
- F. les temps d'attente
- G. les temps de trajet
- H. calcul d'itinéraire
- I. des modifications d'itinéraires de lignes
- J. l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- K. les réservations disponibles
- L. des informations en temps réel
- M. des informations tourisme (langue)
- N. autres,

préciser :.....
.....
.....

2.4 Quel(s) support(s) est utilisé(s) pour informer les utilisateurs ?

(à chaque support, indiquer la lettre du type d'information disponible de la question 2.3)

Minitel

Type d'information :.....

Les services vocaux (standard téléphonique)

Type d'information :.....

Les services Internet

Type d'information :.....

Les bornes d'informations voyageurs

- Type d'information :
Les bandeaux déroulants d'information
- Type d'information :
Les téléphones portables
- Type d'informations :
Les centres d'information téléphonique
- Type d'information :
Les agents de relations clients
- Type d'information :
Les conducteurs
- Type d'information :
Les guichets
- Type d'information :
Autres,
 préciser :

2.5 Comment l'utilisateur peut-il acheter son titre de transport ?

- Magasins de vente
- Bornes de vente
- a) aux arrêts de transports
- b) autre, à préciser :

- Dans les transports
- Par téléphone portable
- Par Internet
- Autres :

2.6 Les utilisateurs peuvent-ils disposer d'autres informations (à préciser) sur les supports évoqués plus haut :

- Informations routières**
De quel type :

- Information sur le stationnement**
De quel type :

- Informations sur les autres modes de transports collectifs**
De quel type :

- Informations sur les transports scolaires**

De quel type :.....
.....

Informations sur les correspondances

De quel type :.....
.....

Autres informations, à préciser :.....
.....
.....

2.7 Les services d'informations donne-t-il satisfactions ?

à l'AO Oui Non
Pourquoi ?.....
.....

à(aux) l'exploitant(s) Oui Non
Pourquoi ?.....
.....

aux clients Oui Non
Pourquoi ?.....
.....

2.8 Des enquêtes ont-elles été réalisées pour connaître les besoins en terme d'information multimodale que les utilisateurs souhaitent avoir ?

Oui Non
Si oui, quelles en sont les conclusions ? (pouvez-vous nous communiquer ces résultats d'enquêtes)
.....
.....
.....
.....
.....

2.9 Connaissez-vous d'autres systèmes d'information multimodale (plus ou moins innovant) ?

Non
Oui, lesquels ? qu'en pensez-vous ?
.....
.....
.....
.....
.....

2.10 Envisagez-vous de mettre en place d'autres moyens d'information multimodale ?

Non

Oui, lesquels ?

.....
.....
.....
.....
.....

2.11 Êtes-vous en contact avec d'autre(s) Autorité(s) Organisatrice(s) des Transports, des gestionnaires de voirie, des fournisseurs de données pour proposer une information multimodale aux utilisateurs ?

Non

Oui, lesquels ?

.....
.....
.....
.....
.....

2.12 Connaissez-vous la PREDIM (Plate-forme de recherche et d'expérimentation pour le développement de l'information multimodale) ?

Oui

Non

Pour information, le site Internet de la Predim a pour adresse : www.predim.org

2.13 Seriez-vous intéressé par une journée d'information et de réflexion sur la démarche et les systèmes d'informations multimodale plus ou moins innovant ?

Oui

Non

2.14 Observations diverses :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire.

Contact : Anne Legay

Tél : 05 56 70 66 49

Fax : 05 56 70 66 68

Christophe Marcadet

Tél : 05 56 99 31 09

Fax : 05 56 99 31 02

© ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957).
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Reprographie: CETE de Lyon ☎ (+33) (0) 4 72 14 30 30 (novembre 2005)
Dépôt légal: 4^e trimestre 2005
ISSN: 1263-2570
ISRN: Certu/RE -- 05-34 -- FR

Certu
9, rue Juliette-Récamier
69456 Lyon cedex 06
☎ (+33) (0) 4 72 74 59 59
Internet <http://www.certu.fr>